

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 5 NOVEMBRE 2019

### N° 6

Date de convocation : 31.10.2019

Date d'affichage : 19.11.2019

L'an deux mille dix-neuf, le cinq novembre à dix-neuf heures quinze minutes, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de M. Pascal CARPENTIER, Maire, assisté de Mmes et MM. Gilbert ROUSSEL, Christophe VERNON, Nadège CAREME, Nelly DELAHAYE, Monique MERCIER, Denis LEROY, Annick BREITENBACH, Aline GRILLE, Guillaume HOOGERP.

Absents excusés : MM. Yannick CROIX, Pascal DARCHE. Mme Roselyne TESSON.

Secrétaire de séance : M. Gilbert ROUSSEL.

#### Ordre du jour :

- Demandes d'ouverture dominicale 2020 des magasins DISTRI CENTER et FORUM. Délibérations.
  - Travaux bassin de rétention route d'Iville. Suite du dossier. Devis Caldéa pour division de parcelle. Délibération.
  - Tournée des communes 2020 avec la CCPN service voirie. Propositions de travaux.
  - Entretien de terrains : taille des tilleuls (place communale), taille des sapins (mare du Calvaire), voir devis. Délibération.
  - Urbanisme : permis de construire, certificats d'urbanisme, permis d'aménager, salle associative.
  - DGF 2020. Redevance assainissement perçue par la commune.
  - Informations sur le SCOT.
  - SIVOS, SITS.
- Questions diverses.

#### **1) Magasin FORUM + : Demande d'ouvertures exceptionnelles des dimanches de fin d'année 2020.**

Monsieur le Maire informe le conseil que le magasin FORUM +, basé sur la zone artisanale, rue Jean Petit, demande l'autorisation d'ouvrir au public, 4 dimanches en 2020. La liste des dates est la suivante :

- Dimanche 29 novembre 2020
- Dimanches 6, 13, 20 décembre 2020.

Cette demande d'ouverture est basée sur le volontariat du personnel (voir fiches jointes signées par les membres du personnel). Les heures seront payées au taux conventionnel et légal, soit 225% et engendreront également un temps de repos compensateur équivalent au nombre d'heures effectuées par chaque salarié concerné.

Après délibération et vote à main levée, il en résulte :

- POUR : 9 voix
- CONTRE : 1 voix.

A la majorité, le conseil autorise Monsieur le Maire à donner son accord pour l'ouverture du magasin FORUM + aux dates précitées.

### **Magasin DISTRI CENTER : Demande d'ouverture du magasin 5 dimanches en 2020.**

Monsieur le Maire informe le conseil que le magasin DISTRI-CENTE, basé sur la zone artisanale, rue Jean Petit, demande l'autorisation d'ouvrir au public, 5 dimanches en 2020. La liste des dates proposée est la suivante :

- 12 janvier 2020, 28 juin 2020, 30 août 2020, 13 décembre 2020, 20 décembre 2020.

Cette demande repose sur la base du volontariat et les salariés qui travailleront ces dimanches bénéficieront des majorations de salaire légales et conventionnelles, ainsi qu'un repos compensateur.

Après délibération et vote à main levée, il en résulte :

- POUR : 9 voix
- CONTRE : 1 voix.

A la majorité, le conseil autorise Monsieur le Maire à donner son accord pour l'ouverture du magasin DISTRI CENTER aux dates précitées.

### **2) Travaux bassin de rétention route d'Iville :**

Monsieur le Maire rappelle au conseil le projet de réaliser un bassin de rétention à l'angle de la route d'Iville et la RD 24 (dite route de Pont de l'Arche). Le cabinet CALDEA a été mandaté pour effectuer un bornage pour la division de parcelle et le suivi administratif correspondant. Le montant du devis s'élève à 1 425 € HT.

Après délibération, le conseil municipal accepte à l'unanimité le devis, et autorise Monsieur le Maire à entreprendre les travaux.

### **3) Tournée des communes 2020 avec la CCPN, service voirie. Proposition de travaux 2020 :**

- Route de Pont de l'Arche : trottoir (de Ajinomoto à la rue Jean Petit ZA)
- Création d'un passage piéton au carrefour de la rue de l'église et rue du prieuré.
- Création d'un petit fossé ou d'un conduit d'eau busé, entre la route de Louviers et la route de la mare du Routoir.
- Coulis 2<sup>ème</sup> partie, rue de l'église.
- Reprise à l'entrée de la rue du Bout Cardais, près de STOP. Détérioration de la chaussée.
- Remplacement des panneaux entrées et sorties d'agglomération (5).
- Barrière sur RD 840, aux abords du passage piéton, entre la rue du Neubourg et la rue du Val St Martin.
- Bande axiale, rue du prieuré, en sortie d'agglomération jusqu'à la RD 24.
- Création d'un passage piéton au rond-point des Pérelles.
- Emulsion sur les 2 placettes rue Val St Martin, impasse de l'église.
- Route de Coquerel : pose de panneaux annonçant une succession de virages.

### **4) Entretien de terrains :**

- Taille de 55 tilleuls. Devis de l'entreprise PERELLE : 2 196 € TTC.

- Abattage de 2 sapins, coupe et évacuation : Devis de l'entreprise Elag'Eure : 660 €  
Le conseil demande un 2<sup>ème</sup> devis. A suivre.

Après délibération, le conseil accepte à l'unanimité le devis de l'entreprise PERELLE, pour la taille des tilleuls.

### **5) Urbanisme :**

Déclaration préalable : Division de parcelle sur la propriété de Mme Aline Grille, rue du prieuré.  
Détachement d'une parcelle de 801 m<sup>2</sup> pour terrain à bâtir.

Permis de construire : Mme Angelina SELLIER, chemin des écoliers. Maison d'habitation de 98 m<sup>2</sup>

Certificat d'urbanisme opérationnel : M. et Mme LOZE, rue du Val Saint Martin.  
Opération acceptée pour 1 ou 2 terrains à bâtir.

Salle associative : La déclaration d'utilité publique a été transmise à la préfecture le 25 septembre 2019. Demande de complétude du dossier par la Préfecture. Décision en attente.

### **6) DGF 2020 (dotation globale forfaitaire versée aux commune par l'état) :**

Dans le cadre du recensement des informations nécessaires au calcul de la DGF 2020, le montant de la redevance d'assainissement collectif et non collectif interviendra dans le calcul du coefficient d'intégration fiscale des communautés d'agglomération et communautés de communes. En conséquence, le produit de la redevance réellement perçu par la commune en 2018 sera pris en compte pour le calcul de la dotation 2020 :

- Montant perçu par la commune en 2018 : 1 988.10 € correspondant à un seul semestre de redevance.

### **7) Association du Club Saint Martin :**

Monsieur Jean MARAIS, Président du Club St Martin, a fait savoir à M. le Maire son souhait d'arrêter les activités du club en fin d'année, qui sera validé lors de la prochaine Assemblée Générale en Janvier 2020. Le Conseil souhaite maintenir la vie de cette association et propose son transfert à une personne volontaire qui sera chargée de former un nouveau bureau et une équipe pour développer et mettre en place de nouvelles activités. Rendez-vous à l'AG de Janvier 2020.

### **8) SCOT (Schéma de Cohérence et d'Orientation Territoriale).**

Consultation du SCOT sur le site de la CCPN : [www.paysduneubourg.fr/scot](http://www.paysduneubourg.fr/scot)

Le SCOT c'est l'expression d'un projet politique de planification territoriale établissant les axes de référence en matière d'urbanisme, d'habitat, de transport, de développement économique, d'environnement et de loisirs.

Le territoire de la communauté de communes du Pays du Neubourg a été approuvé par le préfet comme périmètre pertinent pour l'élaboration du SCOT. Élaboré à l'échelle communautaire, il fixe pour une période de 20 à 25 ans les grandes orientations d'aménagement dans la perspective d'un

développement durable. Il permet de mettre en cohérence les politiques communales et s'impose de fait aux communes tout en leur laissant une liberté dans l'élaboration de leurs documents d'urbanisme (plan locaux d'urbanisme, cartes communales).

La Communauté de communes du Pays du Neubourg procède à l'enquête publique portant sur l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale du 18 Novembre 2019 au 18 Décembre 2019, 17h00 (inclus).

Le siège de l'enquête est fixé à la communauté de communes du Pays du Neubourg (1 Chemin St Celerin / 27110 Le Neubourg).

L'enquête se déroulera dans l'ensemble des communes situées dans le périmètre du SCOT.

Des permanences en présence d'un commissaire enquêteur auront lieu dans les mairies de certaines communes (**liste et horaires sur grande affiche jaune dans panneau d'affichage place de la mairie**), afin de pouvoir recueillir les observations du public.

### **9) SIVOS et SITS**

SIVOS : Christophe VERNON, Président, rappelle au conseil que les travaux de la garderie réalisés dans l'ancienne cantine se terminent. Cette nouvelle garderie accueillera les enfants du regroupement prochainement.

SITS : Il est à noter qu'à la rentrée de septembre 2020, la participation des communes sera collectée par le SITS comme par le passé. Quant à la demande pour un arrêt de bus, rue du Neubourg, nous restons dans l'attente d'une réponse. M. Le Maire s'engage à relancer qui de droit.

Pas de questions diverses évoquées. La séance est levée.

Prochaine réunion du CONSEIL MUNICIPAL : **MARDI 10 DECEMBRE 2019 à 19h 15.**